

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 226

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 12 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Janvier 1983

Une perle ATS/AFP (journaux du 23 XII 82) : « Selon la gendarmerie, l'accident est *intervenu* en raison du brouillard et de la neige. » Quelle malencontreuse intervention !..

« Jean Paul II »

La tradition est de joindre les différents prénoms d'une personne par un ou des traits d'union : Louis-Charles-Alfred de Musset.

« Dans l'usage actuel et spécialement dans les actes d'état civil et les textes officiels, estime Grevisse, cette pratique est tombée en désuétude, et l'on écrit, par exemple, Georges Louis Vincent Durand. — Cependant, on met le trait d'union dans les prénoms doubles, considérés, dans l'usage, comme s'ils n'en faisaient qu'un seul : Jean-Jacques Rousseau, Marie-Anne d'Autriche... » Ajoutons-y, de grâce, Jean-Paul II.

Cet « usage actuel » ne serait-il pas une influence anglaise ? Le Guide du typographe romand (éd. 1982) reste fidèle à la règle : le trait d'union dans tous les cas.

« Nord-Yémen »

Qu'il s'agisse du Vietnam, du Liban ou du Yémen, toute la presse francophone s'exprime en français : *Nord-Vietnam, Sud-Liban, Nord-Yémen...*

Est-ce qu'on dit *Nord-Afrique*, ou « Afrique du Nord » ? *Sud-Afrique*, ou « Afrique du Sud » ? !

Il faut d'ailleurs distinguer selon qu'il s'agit d'un pays ou d'une région (« Liban du Sud », par exemple, pourrait donner à penser qu'il existe deux Libans, comme il existe deux Yémens) : Yémen du Nord ; Liban-Sud (comme on dit : Jura-Sud). Le Vietnam, maintenant unifié, a deux régions : le Vietnam-Nord et le Vietnam-Sud.

(Défense du français, No 226, janvier 1983)

Droit d'asile

« A Caritas, on ne s'occupe que des personnes qui ont obtenu le *droit d'asile* politique. »

De telles phrases sont courantes dans la presse romande ; mais cet usage est fâcheusement incorrect. Le droit d'asile (c'est-à-dire le droit d'accorder ou non l'asile politique) appartient aux autorités du pays d'accueil. L'intéressé, lui, ne peut que demander l'asile, sans prétendre à aucun « droit ».

(Défense du français, No 226, janvier 1983)

« Etat »

En allemand, on appelle fréquemment *Staaten* les pays, même lorsqu'il ne s'agit pas spécialement de leur organisation politique. Et, en Suisse alémanique, on écrit le plus souvent *Staat* pour désigner la Confédération (l'« Etat suisse » du projet de Constitution Furgler relève probablement de cette ambiguïté), alors que la Suisse est une Confédération groupant des Etats.

Avis aux traducteurs : dans la plupart des cas, *Staat* doit se traduire par « Confédération ».

(Défense du français, No 226, janvier 1983)

« Le » 79⁰/₉

« Cet accord ne concerne que les vins vaudois et valaisans, qui représentent *le* 79 % de la récolte romande. »

Ce « le » est à la fois incorrect et superflu. Lorsqu'on parle de personnes et qu'on dit, par exemple, « 51 % des électeurs se sont abstenus », cela signifie : 51 électeurs sur 100. On sent bien, ici, ce que « le 51 % » aurait d'absurde.

En revanche, l'article pluriel est correct : Les 20 % du bénéfice seront répartis entre les actionnaires (sous-entendu : les 20 centièmes). On peut dire : 20 % du bénéfice sera réparti... ; ou bien : seront répartis... Mais en tout cas pas : *Le* 20 %...

(Défense du français, No 226, janvier 1983)

Espoir

« Les dirigeants libanais ont exprimé l'espoir que les négociations avec Israël *puissent* enfin commencer cette semaine » (Reuter, 21 XII 82).

Le verbe espérer, sauf cas spéciaux, est suivi de l'indicatif (ils espèrent que les négociations pourront commencer), et le verbe souhaiter, du subjonctif (ils souhaitent que les négociations puissent commencer).

Il en est de même des substantifs correspondants : ...l'espoir qu'elles pourront commencer... ; ...le souhait qu'elles puissent commencer...

(Défense du français, No 226, janvier 1983)